



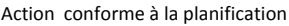



PLAN D'ACTION SUR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VGQ
BARRAGES : APPLICATION DE LA LOI À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ET DE L'EXPLOITATION

Suivi des dossiers au 31 décembre 2015

LÉGENDE	
	Action terminée
	Planification initiale
	Planification révisée
	Action conforme à la planification
	Action à surveiller
	Action en retard

Par. VGQ	CALENDRIER DE RÉALISATION																		Avancement %
	Trimestre 2 2015-2016			Trimestre 3 2015-2016			Trimestre 4 2015-2016			Trimestre 1 2016-2017			2016-2017			2017-2018			
	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	été	autom.	hiver	print.	été	autom.	

RAPPORT DU VGQ																				Commentaires		
1.	Mettre en place un processus rigoureux assurant que les propriétaires de barrages se conforment à la Loi sur la sécurité des barrages, notamment à l'égard de leurs obligations relatives à la transmission des documents liés à l'évaluation de la sécurité et à la réalisation selon le calendrier prévu des travaux présentés dans l'exposé des correctifs.																					
	ACTIONS INITIALES DU MINISTÈRE	ACTIONS DU MINISTÈRE PRÉCISÉES																				
1.1	Intervenir rigoureusement auprès des propriétaires de barrages afin qu'ils se conforment à la Loi sur la sécurité des barrages (LSB).	24																			100%	
1.2	Demander que les études de sécurité qui n'ont pas été déposées le soient et que les travaux requis soient effectués le plus rapidement possible.	24																			100%	
1.3		24																			75%	2 livrables complétés 1 livrable été 2016
1.4		29 31 38																			100%	
1.5		30,33 38																			100%	
1.6		30,33 38																			100%	
1.7	Tenir les conférences téléphoniques ou les rencontres avec tous les propriétaires convoqués, convenir lors de cet entretien des informations manquantes et obtenir du propriétaire un engagement sur une date de transmission de celles-ci.	37																			20%	Propriétaires seront consultés .
1.8	Délivrer des ordonnances et prendre les mesures qui s'imposent si le propriétaire ne se conforme pas aux demandes du ministre.	43																			100%	
1.8	S'assurer du recouvrement des montants auprès des propriétaires.	43																			25%	31 dossiers à transférer au ministère de la Justice
2.	Mettre en œuvre les dispositions pénales mentionnées dans la Loi pour les propriétaires qui enfreignent celle-ci.																					
	ACTIONS INITIALES DU MINISTÈRE	ACTIONS DU MINISTÈRE PRÉCISÉES																				
2.1		43																			100%	Plus d'amélioration si modif. LSB à 1,6
2.2	Améliorer la procédure pour l'application des dispositions pénales contre les propriétaires contrevenants par rapport aux articles 16 et 17 de la Loi.	43																			100%	1 dossier transféré au Min. Justice
2.3	Appliquer les dispositions pénales qui s'imposent si le propriétaire ne se conforme pas aux demandes du ministre.	45																			100%	Solutions nécessitent modif. LSB à 1,6
3.	Procéder à une reddition de comptes complète sur l'application de la LSB.																					
	ACTIONS INITIALES DU MINISTÈRE	ACTIONS DU MINISTÈRE PRÉCISÉES																				
3.1	Bonifier les résultats publiés quant à l'application de la LSB et à la gestion des barrages.	49																			50%	Action priorisée pour début 2016
3.2	Préparer un tableau de bord contenant notamment des indicateurs sur le taux de respect des échéances relatives au dépôt des documents d'évaluation de la sécurité, le taux de respect par le Ministère du délai de l'analyse de ces documents et le taux de respect des engagements associés aux travaux correctifs et au calendrier de mise en œuvre.	48																			0%	
3.2	Produire, à l'aide de ces indicateurs, les informations requises pour le rapport annuel de gestion.	49																			0%	
3.3	Rendre disponible au Répertoire des barrages, publié sur Internet, l'information liée au dépôt des études d'évaluation de la sécurité, à l'exposé des correctifs et au calendrier de mise en œuvre.	49																			100%	

Suivi des dossiers au 31 décembre 2015

Planification initiale
Planification révisée

Action conforme à la planification
Action à surveiller
Action en retard

Par. VGQ	CALENDRIER DE RÉALISATION																		Avancement %
	Trimestre 2 2015-2016			Trimestre 3 2015-2016			Trimestre 4 2015-2016			Trimestre 1 2016-2017			2016-2017			2017-2018			
	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	été	autom.	hiver	print.	été	autom.	

RAPPORTS DU VGQ																							Commentaires	
7.4		Procéder à l'embauche de ressources spécialisées en mécanique dans les équipes qui réaliseront les travaux d'entretien.	93																				40%	Embauches débutés modif exigences requis.
7.5		Évaluer les ressources et les moyens requis pour réaliser l'entretien adéquat afin de permettre l'adaptation aux changements climatiques de l'exploitation des barrages, alors que le Ministère fait face à un déficit d'entretien.	94																				0%	
8.	Améliorer la qualité de l'information de gestion sur le suivi des projets de travaux majeurs en cours et à venir.																							
ACTIONS INITIALES DU MINISTÈRE			ACTIONS DU MINISTÈRE PRÉCISÉES																					
8.1	Élaborer des indicateurs de performance afin d'effectuer le suivi des travaux majeurs liés aux barrages publics.	Préparer un tableau de bord sur le suivi budgétaire des projets de travaux majeurs qui permet de suivre l'évolution des travaux, les coûts et les explications des variations de coûts et d'échéancier en cours.	97 102																				20%	Action priorisée pour début 2016
8.2		Préparer un tableau de bord contenant notamment des indicateurs sur la réalisation des travaux majeurs, les taux de réalisation des mises aux normes et les taux de réalisation des démolitions.	97																				20%	
8.3		Identifier une solution temporaire en 2015-2016, pour le financement des démolitions de barrages et rechercher pour les années subséquentes une solution de concert avec le Conseil du trésor, pour réaliser les démolitions conformément au PQI.	104 105																				75%	
9.	Produire et diffuser, en conformité avec les exigences réglementaires et les bonnes pratiques, la documentation se rapportant à la régularisation du régime hydrique et aux situations d'urgence.																							
ACTIONS INITIALES DU MINISTÈRE			ACTIONS DU MINISTÈRE PRÉCISÉES																					
9.1	Mettre en œuvre un plan de rattrapage afin de produire et de diffuser les plans de gestion des eaux retenues et les plans de mesures d'urgence pour les barrages qui n'en font pas l'objet actuellement.	Élaborer un plan de rattrapage pour produire les sommaires manquants des plans de gestion des eaux retenues et les sommaires manquants des plans de mesures d'urgence des barrages publics, conformément aux exigences réglementaires.	115 120																				100%	
9.2	Élaborer un plan d'action 2015-2020 afin de s'assurer de la mise à jour et de la diffusion des plans de gestion des eaux retenues et des plans de mesures d'urgence.	Réaliser le plan de rattrapage et transmettre aux organismes concernés les sommaires requis, au fur et à mesure que ceux-ci seront complétés.	115 120																				98%	
9.3		Compléter et diffuser les plans de mesures d'urgence en fonction des risques et mettre à jour les plans de gestion des eaux retenues des barrages et les plans de mesures d'urgence, sous la responsabilité du Ministère, selon les exigences réglementaires.	116 123 126																				50%	
9.4		Élaborer un plan d'action 2015-2018 afin de produire les manuels d'opération manquants pour les 51 barrages opérés par le Ministère.	117 118																				100%	
9.5		Réaliser le plan d'action 2015-2018 afin de produire les manuels d'opération manquants en fonction des risques pour les 51 barrages opérés par le Ministère et les rendre disponibles.	117 118																				45%	
10.	Assurer une préparation suffisante du personnel qui a un rôle à jouer dans les situations d'urgence.																							
ACTIONS INITIALES DU MINISTÈRE			ACTIONS DU MINISTÈRE PRÉCISÉES																					
10.1	Optimiser le processus de coordination du plan de mesures d'urgence et assurer une formation adéquate du personnel susceptible d'être impliqué dans une situation d'urgence.	Documenter le processus de coordination du plan de mesures d'urgence relatif aux barrages publics en priorisant les trois volets suivants : la sensibilisation, la formation et les exercices préparatoires.	122 128																				100%	
10.2	Actualiser et bonifier la formation d'urgence donnée aux employés clés, notamment ceux qui sont impliqués lors des crues printanières.	Élaborer un programme de formation du personnel des barrages publics en trois volets (sensibilisation, formation et exercices préparatoires) pour le personnel impliqué dans les situations d'urgence.	122 127																				100%	
10.3		Mettre en œuvre le programme convenu pour le personnel susceptible d'être impliqué dans les situations d'urgence.	122 127																				50%	
10.4		Programmer et réaliser les exercices préparatoires à compter de l'automne 2016.	128																				0%	

LÉGENDE

Planification initiale
Planification révisée
Action terminée
Action conforme à la planification

Suivi des dossiers au 31 décembre 2015

Planification révisée

Action à surveiller
Action en retard

Par. VGQ	CALENDRIER DE RÉALISATION																		Avancement %	Commentaires																			
	Trimestre 2 2015-2016			Trimestre 3 2015-2016			Trimestre 4 2015-2016			Trimestre 1 2016-2017			2016-2017			2017-2018																							
	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	été	autom.	hiver	print.	été	autom.			hiver	print.																	
11.	Procéder à une reddition de comptes permettant d'apprécier sa performance relativement à la gestion des barrages sous sa responsabilité.																																						
	ACTIONS INITIALES DU MINISTÈRE									ACTIONS DU MINISTÈRE PRÉCISÉES																													
11.1	Bonifier les résultats quant à l'application de la LSB et quant à la gestion des barrages .		Préparer un tableau de bord contenant des indicateurs sur l'exploitation des barrages publics, notamment le taux de réalisation des entretiens préventifs des ouvrages mécanisés et le taux de réalisation du programme de rattrapage des entretiens correctifs.																	132 131 129															50%	Action priorisée pour début 2016			
11.2			Préparer un tableau de bord contenant des indicateurs sur le respect des obligations réglementaires pour le parc de barrages publics, notamment le taux de réalisation des études d'évaluation de la sécurité, le taux de transmission des SPMU et des SPGER, le taux de respect du calendrier des exposés de correctifs approuvé et le taux de réalisation des activités de surveillance.																	129																		50%	Action priorisée pour début 2016
11.3			Produire à l'aide des indicateurs identifiés aux actions 8.1, 8.2, 11.1 et 11.2 les informations requises pour le rapport annuel de gestion.																	48																		0%	
11.4			Améliorer les outils informatiques pour le suivi de l'exploitation et le suivi des obligations réglementaires pour le parc de barrages publics.																																	10%	Priorité à préciser au plan TI		
12.	Prendre en compte les principes du développement durable, de façon complète et structurée, lors de l'élaboration ou de la révision de ses actions structurantes.																																						
	ACTIONS INITIALES DU MINISTÈRE									ACTIONS DU MINISTÈRE PRÉCISÉES																													
12.1	Prendre en compte les principes du développement durable dans les actions structurantes relatives aux barrages, notamment lors de la révision de la LSB.		Prendre en compte les principes du développement durable dans les actions structurantes relatives aux barrages, notamment lors de la révision de la LSB.																	146																	30%		
13.	Gouvernance du CEHQ (addition aux recommandations du rapport du VGQ).																																						
	ACTIONS INITIALES DU MINISTÈRE									ACTIONS DU MINISTÈRE PRÉCISÉES																													
13.1			Réviser la convention de performance et d'imputabilité du CEHQ.																	134																		100%	
13.2			Proposer une solution, concernant le double rôle du Ministère, qui agit d'une part comme exploitant de barrages publics et d'autre part comme responsable de l'application de la Loi sur la sécurité des barrages auprès de tous les propriétaires de barrages.																	82 83																		0%	